



Séance du Conseil Municipal du 15 JUIN 2023



Procès-Verbal de Séance

L'an deux mille vingt-trois et le quinze juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Demandolx, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le local habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Baptiste GAGLIO, Maire.

Date de la convocation : 6 juin 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

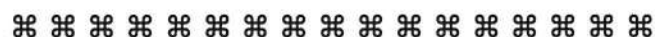
Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Présents : M. GAGLIO Baptiste, M. CHERCHI Denis, M. LAFON Thierry, Mme SCHMIDT Isabelle, M. PIERRISNARD Christian, M. DUFLOT Christian, Mme GRAHOVAC Ludivine, M. MANGIAPIA Christophe, M. MAGNETTO Daniel.
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Absents excusés : Mme CORNET Solange.

A été nommé secrétaire de séance : Mme GRAHOVAC Ludivine en application de l'article L.2121-15 du CGCT.



1. Secrétariat de séance, pouvoir(s) et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Madame GRAHOVAC Ludivine comme secrétaire de séance.

Madame GRAHOVAC Ludivine est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire dénombre 9 conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice et constate que le quorum posé par les articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

2. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.
- ↳ Délibération N°1 / 2023-035 : Attribution du marché à procédure adaptée (MAPA). Création d'une piste DFCI au droit du viaduc du Paoutas (VC N°5).
- ↳ Délibération N°2 / 2023-036 : Mission GI PGC – Cabinet GEOLITHE – Etude de déviation du viaduc du Paoutas.
- ↳ Délibération N°3 / 2023-037 : Frais de fonctionnement des écoles – Année 2021/2022.
- ↳ Délibération N°4 / 2023-038 : Adhésion et cotisation IT 04 – Année 2023.
- ↳ Délibération N°5 / 2023-039 : Acquisition de réserves d'eau incendie – Choix du prestataire.
- ↳ Informations diverses.
- ↳ Questions diverses.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal du 25 mai 2023. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

4. Délibération N°1/2023-035 : Attribution du marché à procédure adaptée (MAPA) – Création d'une piste DFCI au droit du viaduc du Paoutas (VC N°5)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un marché à procédure adaptée a été lancé concernant la création d'une piste DFCI au droit du viaduc du Paoutas (VC N°5) sur la commune de Demandolx.

Une publication a été effectuée sur le site marchesonline.com ainsi que sur le site du BOAMP le 15 mai 2023. La date limite de remise des offres était fixée au 6 juin 2023 à 12 H 00.

Il est précisé que :

- 9 dossiers de consultation dématérialisés ont été retirés,
- 3 plis dématérialisés sont parvenus à la mairie de Demandolx dans les délais.
- Les critères de jugement des offres étaient les suivants :
 - prix des prestations : 60%
 - délai d'exécution : 30%.
 - valeur technique : 10%.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le candidat suivant :

- Entreprise SAS Agence COZZI – COLAS FRANCE - Les Scaffarels - BP 60 – 04240 ANNOT.

Le montant du marché s'élève à la somme de CENT SOIXANTE DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUINZE EUROS H.T. (162 475.00 € H.T.) soit CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX EUROS T.T.C. (194 970.00 € T.T.C.).

Le délai d'exécution du marché est de 5 semaines (hors période de préparation de deux semaines) à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Vu** le rapport d'analyse des offres,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Détail des votes du scrutin						
Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0
Sens du vote : Adoption <input checked="" type="checkbox"/> Rejet : <input type="checkbox"/>						
Unanimité <input checked="" type="checkbox"/>						
Majorité <input type="checkbox"/> Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0						

5. Délibération N°2/2023-036 : Etude GIPGC – Etude de déviation de la voie communale au droit du viaduc du Paoutas

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Demandolx, souhaite entreprendre des travaux de déviation de la voie communale N°5 au droit du viaduc du Paoutas.

L'étude d'une déviation routière de cet ouvrage semble pertinente et réaliste dans la mesure où un tracé historique de la voie communale existe en amont de l'ouvrage en question.

Dans le cadre de cette étude, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une étude G1PC1 doit être réalisée avec la réalisation de 3 profils de sismique réfraction le long du tracé de contournement étudié.

Monsieur le Maire présente le devis du Cabinet GEOLITHE concernant cette étude d'un montant de TREIZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE CINQ EUROS HT (13 445.00 € HT) soit SEIZE MILLE CENT TRENTE QUATRE EUROS TTC (16 134.00 € TTC).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **Valide** le devis du Cabinet GEOLITHE concernant cette étude,
- **Mandate Monsieur le Maire** pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude.

Détail des votes du scrutin						
Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0
<p>Sens du vote : Adoption <input checked="" type="checkbox"/> Rejet : <input type="checkbox"/></p> <p>Unanimité <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Majorité <input type="checkbox"/> Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0</p>						

6. Délibération N°3/2023-037 : Participation aux charges de fonctionnement des écoles maternelle et primaire de Castellane – Année scolaire 2021-2022

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des conventions établies par la Commune de Castellane, fixant la participation aux charges de fonctionnement des écoles maternelle et primaire de Castellane pour l'année scolaire 2021-2022.

Il explique que ces derniers sont calculés en multipliant le nombre d'enfants de la commune de Demandolx inscrits dans les établissements scolaires de Castellane par le coût moyen par élève.

Le montant pour l'année 2021-2022 s'élève à la somme de 3 851.70 €.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention à passer avec la Commune de Castellane fixant la participation de la commune de Demandolx aux charges de fonctionnement des écoles maternelle et primaire pour l'année 2021-2022,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier,
- **S'engage** à mandater les sommes dues sur présentation du titre de recette émis par la Commune de Castellane

Détail des votes du scrutin

Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0

Sens du vote :

Adoption

Rejet :

Unanimité

Majorité

Nombre de voix pour : 9

Nombre de voix contre : 0

7. Délibération N°4/2023-038 : Convention d'adhésion à l'Agence Technique Départementale 04 pour l'année 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'appel à cotisation de l'Agence Départementale Ingénierie et Territoires 04 (IT04) au titre de l'année 2023.

Il rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est adhérente à l'IT 04 et que le mode d'adhésion choisie dit « adhésion solidaire » permet à toutes les communes de l'intercommunalité d'adhérer à l'IT04 gratuitement. Le montant de la cotisation demandée par l'IT04 au titre de l'année 2023 s'élève donc à 0 €.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve** le renouvellement de l'adhésion à l'Agence Départementale Ingénierie et Territoires 04 (IT04) tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Détail des votes du scrutin

Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0

Sens du vote : Adoption Rejet :

Unanimité

Majorité Nombre de voix pour : 9 Nombre de voix contre : 0

8. Délibération N°5/2023-039 : Acquisition et pose de réserves eau incendie – Choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que ce dernier l'avait missionné pour demander des devis pour l'acquisition de réserves d'eau incendie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres reçus.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

- **Retient l'offre économiquement la plus avantageuse de** L'entreprise EIFFAGE, Zone Artisanale, Route de Grasse, 04120 CASTELLANE pour un montant de CINQUANTE NEUF MILLE NEUF CENT EUROS HT (59 900.00.00 € HT), soit SOIXANTE ET ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT EUROS TTC (71 880.00 € TTC) comprenant la fourniture et la pose de deux réserves d'eau incendie.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'acquisition de ces réserves d'eau incendie.
- Déclare Avoir inscrit les crédits nécessaires à cette dépense au budget primitif 2023.

Détail des votes du scrutin

Membres du Conseil Municipal	Présent	Absent	Pouvoir à	Vote contre	Vote pour	Abstention
Baptiste GAGLIO	X				X	
Solange CORNET		X				
Christian DUFLOT	X				X	
Denis CHERCHI	X				X	
Ludivine GRAHOVAC	X				X	
Thierry LAFON	X				X	
Daniel MAGNETTO	X				X	
Christophe MANGIAPIA	X				X	
Christian PIERRISNARD	X				X	
Isabelle SCHMIDT	X				X	
TOTAL				0	9	0

Sens du vote :

Adoption

Rejet :

Unanimité

Majorité

Nombre de voix pour : 9

Nombre de voix contre : 0

9. Informations diverses

9.1 Demande de location – Garage Zone Artisanale à Castellane

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par une entreprise pour la location du garage à la zone artisanale. La date de location débuterait au mois de septembre et le loyer mensuel serait de 1 000.00 € par mois. Le Conseil Municipal approuve cette location et demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la conclusion de cette location.

9.2 Travaux WC Publics

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis obtenus concernant les devis obtenus concernant la maçonnerie pour l'installation des WC Publics. Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise SEETP pour un montant des travaux s'élevant à la somme de 21 750.00 € TTC.

9.3 Devis garde-corps – Bar, restaurant

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité programmé (ADAP) pour permettre l'Accessibilité des personnes à mobilité réduite, divers travaux ont déjà été engagés sur la Commune (Achat de rampe amovible pour l'église, place PMR jeux d'enfants). Il informe le Conseil Municipal qu'il lui avait été demandé de poser également des garde-corps pour les escaliers du bar – Restaurant. Le devis proposé pour la pose de ces garde-corps par l'entreprise FERRONNERIE CASTELLANAISE est d'un montant de 1 850.00 € TTC. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de valider le devis.

9.4 Devis garde-corps – Les Gîtes

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation des gardes corps sur la route menant aux gîtes communaux, ces travaux vont être réalisés dans le cadre du marché à bon de commande, avec des garde-corps de type 1902 « Comely ».

10. Questions diverses

Sans objet

11. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame GRAHOVAC Ludivine, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 15 juin 2023.

La séance est levée à 21 H 00.

Baptiste GAGLIO
Maire de Demandolx



Ludivine GRAHOVAC
La secrétaire de Séance

